

Deuxième rapport intermédiaire du 26. 03. 2013, modifié le 11. 07. 2013

GT Maturité bilingue

Membres

Ursula Reidy Aebscher (CSCR),

Christian Piller (CSUD),

Roland Schmidt (CGAM),

Martin Steinmann (CSMI)

Contenu

1. Rétrospective et situation actuelle

2. Réflexions de principe

2.1 La question des niveaux L2

- 2.1.1 Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)
- 2.1.2 Le niveau de langue dans les classes bilingues

2.2 Le rôle des certificats de langues

- 2.2.1 La détermination des besoins
- 2.2.2 L'offre des gymnases de Fribourg
- 2.2.3 Les conclusions

2.3 La question de l'immersion en première année

- 2.3.1 Le besoin actuel et futur
- 2.3.2 La lisibilité de l'offre d'immersion

3. Présentation du concept

3.1 Le concept

3.2 L'instauration d'un cours de sensibilisation en première année

3.3 L'instauration d'une classe bilingue (plus) dès la première année

3.4 L'instauration de deux niveaux (bilingue standard et bilingue plus)

3.5 Les restrictions d'accès à la formation totalement immersive

3.6 Le principe de perméabilité (changement de section)

- 3.6.1 Le changement après la première année gymnasiale
- 3.6.2 Le changement après la deuxième année gymnasiale
- 3.6.3 Le retour vers la classe d'origine
- 3.6.4. La prise en compte des séjours linguistiques

3.7 La conception du cours de sensibilisation

4. La journée cantonale de la formation continue en cours d'immersion

1. Rétrospective et situation actuelle

Au cours des trois derniers mois, le groupe de travail s'est penché sur la documentation relative au cours d'immersion gymnasial dans le canton de Fribourg. A cette occasion, il a décrit les modèles existant actuellement et pris connaissance du rapport n°206 du Conseil d'Etat au Grand Conseil (6 septembre 2010). Il a ensuite étudié les effets du nouveau règlement de la Commission suisse de maturité (CSM) pour la reconnaissance de maturités cantonales bilingues du 16 mars 2012 sur la pratique actuelle des gymnases de Fribourg. En outre, le groupe de travail s'est procuré une vue d'ensemble de la situation du cours d'immersion dans toute la Suisse, et en particulier des modèles d'immersion à Bienne, dans le canton du Valais et dans celui du Jura. Il a essayé d'y intégrer la pratique fribourgeoise. Les conclusions qu'il a pu tirer de son travail jusqu'ici sont les suivantes :

L'offre de cours gymnasiaux immersifs dans le canton de Fribourg est très importante et, pour des raisons historiques, assez opaque. Des modèles identiques ou similaires portent différents noms selon les écoles et l'offre, qui s'est fortement étoffée avec le temps, est assez confuse pour les personnes extérieures (les parents, par ex.) Les différences entre les offres d'immersion des gymnases individuels peuvent conduire, ponctuellement et dans des cas particuliers, à un certain « tourisme scolaire » (on déclare choisir une certaine école car l'on privilégie tel ou tel modèle d'immersion). Le groupe de travail est d'avis qu'il conviendrait de mettre un peu d'ordre là-dedans. Malgré cela, chaque école doit garder une certaine marge de manœuvre afin de pouvoir tenir compte des aspects liés aux ressources humaines et de ne pas empêcher toute possible évolution des modèles existants (conserver la possibilité d'expérimenter).

L'expérience du canton de Fribourg avec les cours gymnasiaux immersifs bilingues est longue. Historiquement, le canton fait partie des pionniers en matière de cours d'immersion et peut, aujourd'hui encore, être qualifié d'exemplaire dans ce domaine. Ainsi, le règlement de la CSM du 16 mars 2012 ne requiert aucune ou alors que de très légères adaptations de notre pratique actuelle. Le nombre de leçons organisées de façon immersive dans les gymnases de Fribourg dépasse largement la moyenne suisse. Dans les gymnases suisses alémaniques, par exemple, on doit compter les séjours linguistiques des élèves, afin qu'ils atteignent le nombre minimum de 800 leçons immersives, requises par la CSM pour l'obtention d'une maturité bilingue.

Les gymnases de la ville de Fribourg bénéficient d'un atout important du fait de leur situation. Il s'agit des écoles à mixité linguistique, qui n'existent nulle part ailleurs en Suisse (voir la situation de la ville de Bienne ou dans le canton du Valais). La pratique qui veut composer des classes à mixité linguistique au sein de sa propre école doit absolument se poursuivre, selon le groupe de travail, étant donné que la socialisation à mixité linguistique constitue un facteur très important dans l'acquisition d'une langue. L'existence d'enseignants de langue maternelle peut être perçue comme un avantage important des gymnases du canton de Fribourg du fait de leur situation. Des études ont montré que l'idiomaticité¹ dans l'expression linguistique d'enseignants immersifs compte parmi les facteurs déterminants de l'efficacité du cours d'immersion.²

Il convient également de noter que le choix du français et de l'allemand en tant que langues d'immersion à Fribourg (comme à Bienne et dans le canton du Valais) répond à des intérêts dominants de politique étatique et culturelle (notamment l'encouragement de la compréhension

¹ L'idiomaticité dans l'utilisation de la langue par l'enseignant(e) signifie, ici, que l'enseignant(e) atteint le niveau d'une personne de langue maternelle dans le choix de ses mots, de son expression, de sa syntaxe, etc.

² Elmiger, Daniel : La maturité bilingue en Suisse : la mise en œuvre variée d'une innovation de la politique éducative. Rapport du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, 2008, p.22.

mutuelle des communautés linguistiques). La plupart des autres cantons ont choisi l'anglais comme langue d'immersion.

2. Réflexions de principe

2.1 La question des niveaux L2

2.1.1 Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

Le plan d'études cantonal des langues partenaires s'appuie sur le CECR. Actuellement, les élèves dont le niveau est qualifié de suffisant à bon atteignent le niveau B2 (niveau de l'usage indépendant de la langue) dans la langue partenaire aux examens de maturité, selon le plan d'études-cadre du canton de Fribourg :

« Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe ; y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »³

L'alignement sur le descriptif des niveaux du CECR, aujourd'hui communément admis, est pertinent, selon le groupe de travail. Les descripteurs du CECR permettent de définir plus précisément le niveau linguistique de nos élèves. L'examen de maturité gymnasiale en L2 porte non seulement sur les aptitudes linguistiques, mais également sur les connaissances et les compétences culturelles et littéraires. Il atteste, de manière générale, la capacité à étudier à un niveau académique.

2.1.2 Le niveau de langue dans les classes bilingues

On sait d'expérience que le niveau L2 des classes bilingues est nettement supérieur à celui des classes monolingues, ce qui nous a été confirmé par les enseignants de langues des gymnases fribourgeois.⁴ C'est un fait réjouissant, qui témoigne du succès du cours d'immersion. Mais il y a également d'autres raisons à cela. Premièrement, les élèves des classes bilingues tendent à être plus doués (en langues), du fait des conditions d'admission spéciales ou alors ils sont déjà bilingues à leur entrée au gymnase ; deuxièmement, les progrès sont plus rapides dans les classes bilingues (grâce au contact quotidien avec la langue partenaire) et, troisièmement, les exigences sont, en pratique, souvent plus élevées envers les élèves de ces classes qu'envers ceux des classes standard. Ainsi, on lit généralement plus et des choses plus exigeantes dans les classes bilingues. Le niveau d'exigence supérieur se constate également lors des examens. Une telle sévérité de traitement n'est pourtant réglée nulle part, les classes monolingues et bilingues devant officiellement réaliser le même objectif (B2) à la maturité. Cette divergence entre règlement et pratique créé parfois, aujourd'hui, un climat d'incertitude pour les enseignants comme pour les élèves. Cette situation délicate, où l'on passe d'exigences trop basses à des exigences trop élevées n'est souvent pas facile à gérer pour les enseignants de langues dans les classes bilingues. Ce n'est pas un hasard si, par le passé, les enseignants de L2 ont demandé que soit introduit un examen de maturité en L2 propre aux classes bilingues, de niveau B2+ voire C1, afin de clarifier la situation.⁵

³ <http://www.edk.ch/dyn/15794.php>

⁴ Voir le rapport du GT interne sur le bilinguisme, Collège St-Michel (2011)

⁵ Ibid.

Le canton de Berne, de son côté, procède à une différenciation selon le niveau de langue (voir illustration ci-dessous) ; les classes bilingues doivent « viser » le niveau C1. Or, les classes bilingues ne disposent pas d'un plan d'études spécial de L2. Le programme de L2 enseigné dans les gymnases de Bienne est « adapté aux besoins des élèves de la classe bilingue » par les enseignants, comme il est précisé dans la brochure d'information des gymnases de Bienne : « L'étude de la syntaxe et de la morphologie, la réflexion sur la langue et sur les stratégies d'apprentissage sont valorisées et l'accent est mis sur la littérature et l'univers culturel propres à cette langue. »⁶ Ainsi, certains aspects du cours s'orientent vers celui enseigné dans la langue maternelle. Selon les informations obtenues par téléphone, il n'existe, dans le canton du Valais, un plan d'études de L2 propre aux classes bilingues (français en L2) qu'à Brigue.

Niveau de langue à la maturité selon le Portfolio européen des langues (PEL)⁷

Niveau atteint par les élèves de niveau suffisant à bon jusqu'à la maturité :

Discipline		Niveau PEL selon le plan d'études cantonal
Français¹	Discipline fondamentale deuxième langue	B2/C1
Anglais¹	Discipline fondamentale troisième langue	B2/C1
	Option spécifique	C1
Italien²	Discipline fondamentale troisième langue	B1/B2
	Option spécifique	B2/C1
Espagnol	Option spécifique	B2
Russe	Option spécifique	B1/B2

¹ Le niveau C1 est visé dans le cas de la maturité bilingue.

² Le niveau B2 est visé dans la discipline fondamentale « italien ».

⁶ Maturité bilingue, Gymnases de Bienne, année scolaire 2013/2014, Bienne, p. 6.

⁷ Niveau de langue à la maturité selon le Portfolio européen des langues (PEL), Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle, Berne, le 02.09.2009.

A la demande qui a été faite d'instaurer un examen de maturité en L2 spécifique aux classes bilingues, le groupe de travail répond par les deux réflexions opposées suivantes : d'une part, l'instauration d'un niveau L2 supérieur semble justifié et stimulant pour les élèves. Mais d'autre part, il faut veiller à ne pas dissuader de potentiels intéressés d'opter pour un cursus bilingue en déclarant que celui-ci requiert des exigences supérieures, car la formation bilingue ne s'adresse pas expressément qu'aux élèves déjà bilingues, mais aussi à ceux qui souhaitent le devenir.⁸

2.2 Le rôle des certificats de langues

2.2.1 La détermination des besoins

On constate, actuellement, une tendance à demander des certificats de langues étrangères internationaux (outil d'évaluation standardisée de la langue). « Dans les deux tiers des cantons suisses, en effet, plus de la moitié des écoles de ces degrés proposent l'obtention de certificats de langues. »⁹

L'admission dans certaines filières dépend, aujourd'hui, de l'obtention d'un diplôme de langue internationale. Dans d'autres cas, une attestation d'équivalence délivrée, sur demande, par le gymnase suffit. La HEP Fribourg admet les bachelières et les bacheliers sans certificat de langue supplémentaire. En revanche, les étudiants doivent atteindre le niveau de compétence C1 à la fin de la première année d'études. L'examen se déroule en interne, à la HEP, qui propose également des cours de préparation spécifiques. Les étudiantes et les étudiants qui peuvent produire un certificat de niveau C1 reconnu sont dispensés de ces examens.

2.2.2 L'offre des gymnases de Fribourg

La plupart des gymnases de Fribourg proposent un cours facultatif donné par les enseignants des écoles concernées, qui prépare les élèves spécialement à l'examen du Goethe-Zertifikat B2/C1 ou du DELF/DALF B2/C1 (voir le premier rapport intermédiaire). Les examens des certificats se déroulent au cours de la troisième ou de la quatrième année. Les cours préparatoires ont lieu en général à midi et sont financés en partie par le gymnase et en partie par les élèves eux-mêmes (participation aux frais).

2.2.3 Les conclusions

Le groupe de travail est d'avis qu'il faut veiller, en principe, à écarter le risque d'une dévaluation de la maturité gymnasiale. L'importance de cette dernière ne doit pas être minée par l'instauration de tests de capacité standardisés supplémentaires. En outre, la maturité doit continuer de permettre l'accès aux études universitaires sans devoir passer d'examen supplémentaire. L'examen de maturité en L2 doit également continuer de poursuivre cet objectif général.

Il est important de disposer d'instructions cantonales et d'un cadre organisationnel clairs pour la composition des examens de maturité en L2. Il pourrait également être judicieux de proposer une offre de formation continue aux enseignants de L2 concernant des aspects de la conception des examens.

⁸ GT Maturité bilingue, rapport intermédiaire du 16.11.2012, Fribourg.

⁹ <http://www.edk.ch/dyn/15548.php> (12.03.2013)

Le groupe de travail propose de s'engager, à court et moyen termes, dans une voie pragmatique pour répondre à la question complexe de la certification. La possibilité pour les élèves d'obtenir un certificat de langue supplémentaire doit être maintenue, sans pour autant amoindrir l'importance de la maturité. C'est la raison pour laquelle l'offre d'un cours facultatif destiné à préparer aux certificats de langues doit encore être développée (éventuellement au moyen d'un centre de compétence dans l'un des gymnases de la ville). Cette offre doit notamment faire l'objet d'une meilleure communication.

Le débat sur l'importance des certificats de langues doit cependant être poursuivi. Dans le cas d'un renforcement de la tendance à la certification, il faudrait viser la reconnaissance d'une équivalence de notre maturité en L2 (en tant qu'examen de niveau B2, conformément au CECR). Le rapport de recherche d'Anton Näf (2012) avance qu'à moyen terme, il serait judicieux pour la « maturité bilingue » d'obtenir une reconnaissance internationale du label au niveau fédéral, « afin que celui-ci, éventuellement couplé à un certificat international comme TOEFL, TestDaF ou DALF, permette un accès sans examens aux universités de la région linguistique cible. »¹⁰. Dans ce cas également, la question des certificats de langues dans les classes bilingues devrait être abordée une nouvelle fois.

2.3 La question de l'immersion en première année

2.3.1 Le besoin actuel et futur

L'offre de cours bilingues à l'école obligatoire, et notamment au niveau secondaire 1, est en constant développement dans le canton de Fribourg. Il est certainement pertinent de maintenir ces offres au cours de la première année du gymnase.¹¹

Comme il est précisé dans le premier rapport intermédiaire, les modèles actuels du cours d'immersion de la première année de gymnase sont davantage des solutions transitoires ; ils sont confus et peu compréhensibles. Cette situation crée, entre autres, une pression sur les sections germanophones des gymnases de la ville de Fribourg, qui reçoivent toujours plus de candidatures d'élèves francophones, des élèves qui souhaitent passer leurs examens de maturité en immersion totale, c'est-à-dire entièrement en allemand.

A l'avenir, les gymnases recevront deux catégories de candidatures intéressées par le bilinguisme, à savoir, d'une part, les élèves qui ont déjà fait quelques pas en direction du bilinguisme (des élèves de la ville de Fribourg, de classes de CO ou issues de familles bilingues) et, d'autre part, comme c'est déjà le cas actuellement, des élèves qui n'ont eu que peu de contact avec la langue partenaire jusqu'ici et qui souhaitent s'orienter vers le bilinguisme. On doit donner davantage de chances à cette seconde catégorie d'élèves, afin qu'ils puissent prendre le train de la formation bilingue en marche.

¹⁰ Näf Anton ; La maturité bilingue – De la phase d'expérimentation à la consolidation. In : Gymnasium Helveticum, Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), n°3/12, pp. 17-20

¹¹ Voir Freiburger Nachrichten, 1^{er} février 2013. page 7.

2.3.2 La lisibilité de l'offre d'immersion

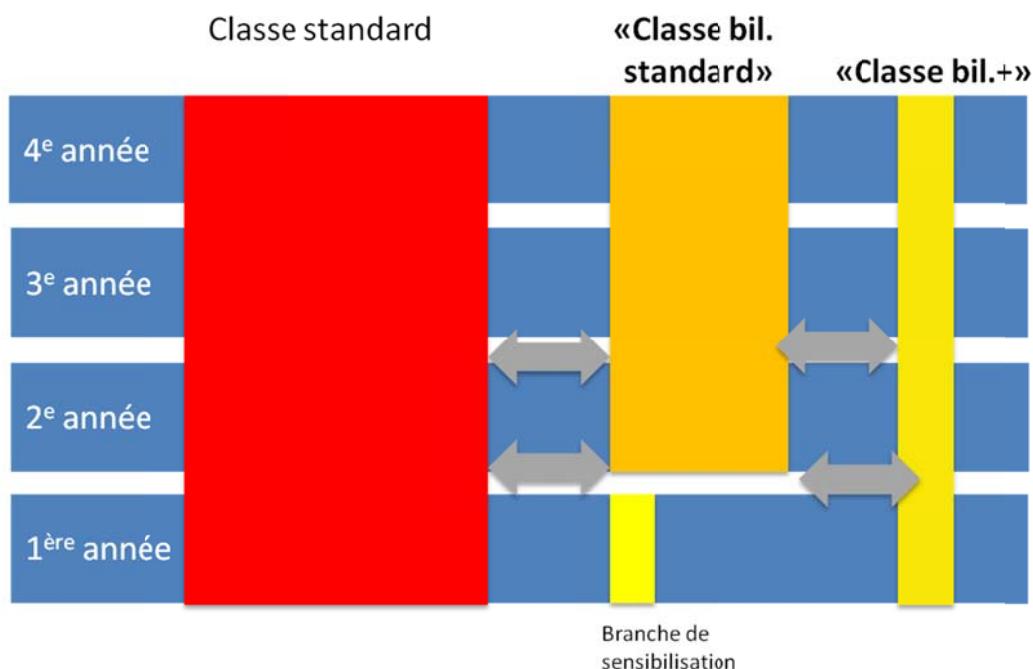
Le groupe de travail est d'avis qu'il serait judicieux de réduire et d'uniformiser l'offre actuellement confuse des modèles d'immersion, et notamment de veiller à ce que les offres des différents gymnases de Fribourg ne se retrouvent pas en concurrence entre elles.

Il est particulièrement important que les personnes extérieures (les écoles d'accueil du degré secondaire 2 ou éventuellement les futurs employeurs potentiels) comprennent clairement ce que chaque cursus contient concrètement, par exemple ce que cela signifie lorsque l'on a passé sa maturité dans une classe bilingue au gymnase. Les diplômes de maturité devraient, eux aussi, contenir des renseignements et des explications complémentaires clairs à ce sujet. (Voir premier rapport, paragraphe 6.)¹²

3. Présentation du concept

3.1 Le concept

Le groupe de travail propose le concept de formation gymnasiale bilingue suivant pour les gymnases de Fribourg :



3.2 L'instauration d'un cours de sensibilisation en première année

Le groupe de travail propose que les élèves n'ayant eu que peu de contact avec la langue partenaire au cours de leur formation suivent un cours facultatif de sensibilisation d'une année, pendant lequel ils suivront une discipline dans la langue partenaire.

Les élèves qui participent au cours de sensibilisation sont tous de la même langue maternelle et l'enseignant(e) donne le cours dans la langue partenaire. Cette offre d'une année de sensibilisation

¹² GT Maturité bilingue, rapport intermédiaire du 16.11.2012, Fribourg, p.17.

est en principe ouverte à tous les élèves. Il est cependant conseillé aux élèves dont le niveau de bilinguisme est déjà avancé d'entrer directement dans la « classe bilingue plus » (voir 3.3) lors de leur passage au gymnase.

L'année de sensibilisation a pour but de faciliter l'intégration dans le bilinguisme. L'expérience qui en a été faite au « Collège du Sud » montre que la majorité des élèves qui ont suivi ce cours de sensibilisation ont pu intégrer une classe bilingue en deuxième année.

3.3 L'instauration d'une classe bilingue (plus) dès la première année

Les élèves qui ont déjà eu un contact intensif avec la langue partenaire avant leur entrée au gymnase doivent bénéficier d'une offre de classe bilingue dès la première année gymnasiale. Ceci ne concerne que les élèves particulièrement doués et préparés. A l'instar du modèle actuel, qui s'applique dès la deuxième année, cette classe bilingue suivra environ 50 % des cours dans la langue partenaire. Pour être admis(e), l'élève devra avoir obtenu un 5 dans la langue partenaire et une moyenne générale de 4,5 au moment de son inscription ainsi qu'à la fin du 2^e semestre (classes pré gymnasiales). Pour les élèves de Sek B (uniquement pour la partie alémanique du canton de Fribourg), une moyenne générale de 5,5 et de 5 dans la langue partenaire sont exigées. Cette dernière condition (la note dans la langue partenaire) peut être remplacée par une 10^e année scolaire suivie dans la langue partenaire ou toute autre preuve de connaissances linguistiques supérieures à la moyenne. Il est possible de demander un entretien de clarification auprès de la directrice ou du directeur compétent avant de prendre la décision d'admettre ou non un élève. Les conditions d'admission énoncées ci-dessus doivent être réévaluées et éventuellement adaptées après une phase d'introduction.

L'existence d'une telle classe bilingue dès la première année de gymnase pourrait être proposée dans un gymnase ou par roulement dans plusieurs gymnases, en fonction de la demande.

3.4 L'instauration de deux niveaux (bilingue standard et bilingue plus)

Le groupe de travail recommande de ne pas replacer dans la même classe, en deuxième année gymnasiale, des élèves tout juste sensibilisés, pas encore bilingues avec des élèves dont le niveau dans la langue partenaire est avancé. Les différents niveaux de maîtrise de la langue partenaire pourraient entraîner de grandes difficultés dans le déroulement du cours, et notamment démotiver et surmener certains élèves.

Le groupe de travail suggère dès lors d'ouvrir des « classes bilingues standard » dès la deuxième année, en complément des classes bilingues de première année (« classes bilingues plus »). La différence entre ces deux niveaux (standard et plus) réside, selon le concept, dans le nombre d'années de cours bilingues suivis et dans le niveau du cours de L2. Les « classes bilingues plus » (quatre ans de bilinguisme) suivent leur propre plan d'études de L2, qui vise le niveau C1, alors que les « classes bilingues standard » (trois ans de bilinguisme) suivent le plan d'études habituel de L2, complété par l'enseignant(e) (voir pratique à Bienne) et visent le niveau B2+. Les classes monolingues continueront de viser le niveau B2. Le concept prévoit un **examen de niveau B2** commun écrit pour les « classes monolingues » et les « classes bilingues standard » et un **examen de niveau C1** écrit particulier pour les « classes bilingues plus ». Il en découle donc le modèle à trois niveaux suivant :

- Classe monolingue (examen de maturité écrit B2, niveau attesté B2, plan d'études B2)
- Classe bilingue standard (examen de maturité écrit B2, niveau attesté B2+, l'enseignant(e) adapte le plan d'études B2)
- Classe bilingue plus (examen de maturité écrit C1, niveau attesté C1, plan d'études particulier C1)

Il sera très compliqué de préparer trois différents examens de maturité écrits en L2 (B2, B2+ et C1) chaque année, du point de vue organisationnel mais également technique. Il est possible, cependant, de tester le niveau attesté B2+ dans les classes bilingues standard lors des examens habituels (pendant l'année scolaire) et au cours de l'examen de maturité oral (par ex. au moyen de listes de lecture plus complètes). Les enseignants de L2 devront toutefois veiller spécialement à ce que les élèves de ces classes ne soient pas dépassés par des exigences linguistiques démesurées, en particulier en deuxième année gymnasiale (entrée dans la classe bilingue standard).

3.5 Les restrictions d'accès à la formation totalement immersive

Le modèle de l'immersion totale (élèves qui suivent les cours gymnasiaux et passent leur diplôme uniquement dans la langue partenaire) n'est pas intéressant, selon le groupe de travail, étant donné que la langue maternelle y est défavorisée ou plutôt que les élèves stagnent au niveau inférieur dans leur langue, sans pour autant atteindre le niveau d'un élève de langue maternelle dans la L2, selon toute vraisemblance.

L'immersion totale doit être réservée à un nombre d'élèves très limité, à l'avenir, et se restreindre à un ou deux élèves par classe (admission sur concours et après entretien de clarification.)

3.6 Le principe de perméabilité (changement de section)

Le concept est caractérisé par sa perméabilité (flèches), comme on peut le voir sur le schéma ci-dessus. Le passage peut se faire dans un sens comme dans l'autre jusqu'au début de la troisième année, si les élèves remplissent certaines conditions et si la taille des classes le permet. Le changement de classe n'est toutefois autorisé qu'à la fin de l'année (après une année complète). Les deux dernières années avant la maturité (la troisième et la quatrième classe) doivent être passées selon le même modèle (programme de maturité).

3.6.1 Le changement après la première année gymnasiale

Les élèves ayant passé la première année dans une classe monolingue ou suivi le cours de sensibilisation peuvent intégrer la **classe bilingue standard** à condition qu'ils aient obtenu une moyenne générale de 4,5 au moins ou de 5 dans la langue partenaire. Un séjour linguistique de un an dans la langue partenaire est considéré comme un 5 dans cette langue.

Les élèves ayant passé la première année dans une classe monolingue ou suivi le cours de sensibilisation peuvent intégrer la **classe bilingue plus** à condition qu'ils aient obtenu un double cinq (5 de moyenne générale et dans les branches éliminatoires et 5 dans la langue partenaire).

Les élèves ayant passé la première année peuvent intégrer l'**immersion totale** sous réserve de places disponibles. Les situations sont présentées à la direction, qui prend sa décision sur une base individuelle.

3.6.2 Le changement après la deuxième année gymnasiale

Les élèves ayant passé les deux premières années dans une classe monolingue peuvent intégrer la **classe bilingue standard** à condition qu'ils aient obtenu une moyenne générale de 4,5 au moins ou une moyenne de 5 dans la langue partenaire. Un séjour linguistique de un an dans la langue partenaire est considéré comme un 5 dans cette langue.

Les élèves ayant passé la deuxième année dans une classe bilingue standard peuvent intégrer la **classe bilingue plus** à condition qu'ils aient obtenu un double cinq (5 de moyenne générale et dans les branches éliminatoires et 5 dans la langue partenaire).

Les élèves ayant passé la deuxième année peuvent intégrer l'immersion totale sous réserve de places disponibles. Les situations sont présentées à la direction, qui prend sa décision sur une base individuelle.

3.6.3 Le retour vers la classe d'origine

Le passage d'une classe bilingue plus à une classe bilingue standard ou à une classe monolingue peut se faire à la fin de la première année ou à la fin de la deuxième année.

3.6.4 La prise en compte des séjours linguistiques

Comme il avait déjà été retenu dans le premier rapport intermédiaire du groupe de travail, un minimum de 800 heures, réparties sur les quatre années, sont suivies par immersion (c.-à-d. dans la langue partenaire) au cours de la formation gymnasiale bilingue (Collège du Sud, Saint-Michel et Sainte-Croix). La formation gymnasiale bilingue, dans ces trois écoles, satisfait ainsi aux conditions fixées par la CSM pour la reconnaissance de la maturité bilingue. La situation de Gambach nécessite des adaptations.

Le nombre de cours suivis par immersion varie selon l'année (niveau), la répartition des disciplines et l'école. Lorsque l'on répartit 800 heures de cours de façon uniforme sur les trois années de cours bilingues, on obtient une moyenne d'environ 267 heures de cours par année.

Certains élèves font un séjour linguistique de quelques mois, de un semestre ou de une année dans une école située dans la région linguistique cible. Dans ce contexte, la question se pose de savoir comment ces séjours linguistiques peuvent être reconnus dans le cadre de la maturité bilingue. La Commission suisse de maturité (CSM) énonce que « [I]es séjours linguistiques dans un gymnase partenaire suisse ou une école comparable de la région linguistique visée d'une durée de 3 semaines au moins et de 20 semaines au maximum peuvent être pris en compte dans le calcul des périodes d'enseignement à raison de 30 périodes hebdomadaires au maximum. » (modèle A)¹³

Le groupe de travail propose de prendre en compte les échanges linguistiques (dans la langue cible) dans les gymnases suisses ou les écoles comparables à raison de 25 leçons par semaine jusqu'au nombre maximal de 300 leçons. Ce nombre est requis pour intégrer directement la troisième classe bilingue après un séjour linguistique. Pour obtenir une maturité bilingue, l'élève doit avoir suivi les

¹³ Règlement de la Commission suisse de maturité (CSM) pour la reconnaissance de maturités cantonales bilingues, Commission suisse de maturité CSM, Département fédéral de l'intérieur DFI, du 16 mars 2012

deux dernières années précédant la maturité (conditions énoncées par la CSM et dispositions cantonales).

Un semestre d'échange (dans la région linguistique cible), par exemple, compterait pour 18 (semaines) x 25 (leçons) (=450 leçons), compensant ainsi de loin une année. S'il manque des leçons d'immersion parce que le séjour linguistique est plus court, ces leçons peuvent éventuellement être compensées par le cours complémentaire (4 leçons x 37 semaines d'école = 148 leçons) ou un travail de maturité dans la langue partenaire (100 leçons).

Le groupe de travail attire l'attention sur le fait que les critères de reconnaissance d'un semestre d'échange ne sont actuellement pas uniformisés dans les gymnases de Fribourg. Une moyenne de 4,5 (moyenne des branches éliminatoires et moyenne générale au moment de la sortie de l'école d'origine) est requise par le Collège Saint-Michel pour prendre en compte un semestre à l'étranger, alors qu'elle est de 5 dans les autres écoles.

3.7 La conception du cours de sensibilisation

La conception du cours de sensibilisation doit être laissée à la discrétion de chaque gymnase. A cette occasion, il convient de tenir compte, entre autres, des conditions d'engagement existantes, et en particulier de la capacité et de la motivation des enseignants à disposition. A ce sujet, le rapport de Daniel Elmiger précise ce qui suit : « Les principales conditions de réussite d'un cours d'immersion, citées dans l'enquête menée auprès de directrices et directeurs de toute la Suisse (Elmiger, 2008) sont le niveau de maîtrise de la langue par l'enseignant, une grande motivation, sa disponibilité et son investissement dans l'école. »¹⁴

Par ailleurs, la discipline choisie ne doit pas être une branche éliminatoire et doit être enseignée au moins deux heures par semaine. Les cours de sport, de musique et d'arts visuels sont considérés comme peu adaptés. En outre, il est préférable de choisir le même cours de sensibilisation pour les deux sections linguistiques, si possible, et de ne pas en changer pendant plusieurs années.

Il est prévu de prendre des mesures de soutien pour les enseignants comme pour les élèves.

4. La journée cantonale de la formation continue en cours d'immersion

Les prochaines séances seront spécialement consacrées à la préparation de la journée cantonale de la formation bilingue. Il est également prévu, parallèlement, de préparer les étapes suivantes de la mise en œuvre concrète du concept.

¹⁴ GT Maturité bilingue, rapport intermédiaire du 16.11.2012, Fribourg, p. 12.